

CONTRIBUTION DE LA FE 53

La FE 53 (Fédération pour l'Environnement en Mayenne) plus connue sous le sigle FE 53 milite pour la défense des riverains et la protection de l'environnement, trop souvent les grands oubliés des projets.

Forte de ses 26 associations ou collectifs (plus de 1 000 personnes), elle intervient régulièrement sur divers projets (industriels, aménagement du territoire, méthanisation...). Quels que soient les projets, elle croit fortement en l'existence d'un terrain d'entente entre chaque partie. C'est pour cette raison que les anti-éoliens n'y ont pas leur place.

Nous n'en voudrions pas au rédacteur du dossier d'enregistrement de nous avoir confondus avec "France Nature Environnement" (p. 56) ou avec "Mayenne Nature Environnement" (p. 219) mais, même si nous avons une proximité avec ces organismes, la FE 53 est totalement indépendante, n'a pas de salariés, ne perçoit aucune subvention et n'a pas de lien de subordination avec qui que ce soit, ne comptant que sur ses bénévoles.

Effectivement, la FE 53 a été sollicitée dès la genèse du projet par les porteurs de projet et nous tenons à les en remercier. C'est la démarche que nous privilégions, celle qui prévient des éventuels problèmes ensuite.

La FE 53 est favorable à la méthanisation pour plusieurs raisons. La première, c'est qu'elle est opposée au développement de la filière nucléaire, incapable de gérer ses déchets. Et comme elle ne souhaite pas revenir à la bougie... La seconde, c'est qu'un tas de fumier déposé dans un champ libère assez rapidement dans l'atmosphère 20, 25 ou 30 % de son potentiel méthanogène dans l'atmosphère : comment dans ce cas être opposé à cette technologie quand on sait que le méthane est 25 fois plus nuisible au climat que le CO₂ ?

En ce qui concerne ce projet de Congrier, nous le connaissons assez bien puisque les porteurs de projets ont toujours été transparents avec nous, comme cela avait déjà été le cas avec le projet Méthamaine à Meslay-du-Maine (qui vient d'être inauguré).

Nous le soutenons parce qu'il s'approche du modèle de méthanisation que nous défendons. D'abord, avec ses 30 000 tonnes pour une dizaine d'agriculteurs, ça reste un projet à taille humaine et l'impact sur les riverains sera réduit (nous y avons travaillé ensemble). Ensuite, nous pensons que c'est un bon moyen pour sauver l'élevage puisque 7 agriculteurs sur les 9 sont en production laitière. La filière est en danger (une seule installation en lait l'an passé en Mayenne). Nous constatons quasiment à chaque fois que lorsqu'une ferme abandonne l'élevage au profit de la culture, les haies (et donc le bocage) sont généralement les premières victimes de ce changement.

Autre atout, ce projet reste aux mains des agriculteurs, tout en intégrant la présence d'un actionnaire industriel. Nous croyons comprendre aussi que la municipalité pourrait compléter le CS Biogaz. L'expérience montre que les projets les plus dynamiques sont ceux qui rassemblent des agriculteurs, des industriels et des collectivités territoriales. La mixité est une richesse au niveau de la gouvernance, chacun apportant sa vision à l'autre (et ça limite les éventuelles dérives). C'est aussi une preuve d'ouverture de la part des agriculteurs (il faut reconnaître que la profession est généralement réticente à l'idée de partager ce genre de projet). Si la mairie de Congrier intégrait le projet, le message d'un projet de territoire en serait renforcé.

Il faut noter les petits plus du projet : exploitations proches (en moyenne à 5 km du méthaniseur), utilisation des fosses à lisier chez les agriculteurs, utilisation de membranes ou de poches pour stocker le digestat (donc pas de risque d'odeur), zones d'épandage de secours au cas où, aucun sous-produits en provenance d'usines ou d'abattoirs (donc pas de dépendance qui fragilise souvent les projets), opportunité du centre d'entraînement de chevaux de Senonnes, pas de boues de station d'épuration, etc.

Il y a un point sur lequel nous sommes en désaccord avec les porteurs de projets et ils le savent bien, c'est l'utilisation du maïs (ou cultures dédiées).

Certes, le tonnage envisagé (3,2 %, p. 182) est très loin des 15 % que la législation permet. Néanmoins, les 990 tonnes représentent selon nos calculs environ 25 ha. Nous considérons que la terre doit nourrir l'homme et non la machine, même si nous entendons bien que le lissage des effluents à l'année n'est pas si simple. Mais la répétition des sécheresses ne laisse-t-elle pas planer un doute quant à la pertinence de ce choix ? Nous n'y sommes pas favorables non plus parce que l'absence de contrôle laisse la porte ouverte aux abus (rien ne garantit que dans 7-8 ans, la gouvernance sera la même) et que le bilan carbone ne tient pas compte de l'énergie nécessaire à la culture de ce maïs qui n'est pas réputée pour être favorable au climat. D'autant plus qu'en général, le cheptel ne diminue pas : certains remplacent le maïs dédié par du soja qui vient du Brésil (facteur ILUC).

À la décharge des agriculteurs, nous savons que les banques exigent de plus en plus de garanties et le fait d'introduire du maïs les rassure (nous ignorons si c'est le cas ici mais nous avons eu vent de ces remarques pour d'autres projets et nous en profitons pour les dénoncer).

Le maillage du territoire par GrDF est une bonne chose mais les coûts de raccordement (qui ne sont pas mentionnés dans le dossier, dommage) mettent un peu plus de pression sur la réussite des projets (d'où le maïs).

Les pouvoirs publics auraient été bien inspirés de proposer un tarif de rachat bonifié de telle manière que les agriculteurs puissent se passer de ce maïs.

Précisons que ce point de désaccord ne remet pas en cause pour autant notre soutien à ce projet...

La FE 53 a quelques petites remarques à faire sur la formulation retenue par le rédacteur du dossier.

Ainsi, pour apprécier la taille du méthaniseur, on parle de **84 tonnes par jour**. Pour nous, c'est ce que nous appelons un élément de langage. Car ce chiffre ne représente pas la réalité puisqu'il est le résultat du rapport 30 675 t/365 j. Or, la quantité de transport se monte à 58 896 tonnes (30 675 tonnes d'effluents + 28 221 tonnes de digestat qu'il faut bien transporter aussi !). Et si l'année comprend 365 jours, les journées de travail ne dépassent pas 250 jours bon an, mal an. Alors 58 896 t/250 j = **235 tonnes par jour** : voilà le chiffre de la réalité. En 84 et 235 tonnes par jour, un maire sait bien ce que ça signifie au niveau des conséquences pour ses routes...

Même si c'est parfaitement légal de présenter les choses ainsi (et tout le monde le fait), nous sommes convaincus que la filière que nous soutenons aurait à y gagner du côté de l'acceptabilité sociale. Cependant, le nombre de camions prévus (20) ne semble pas sous-estimé.

De même, affirmer que le digestat ne dégage pas d'odeur est tendancieux. En effet, si la matière n'est pas dégradée complètement, l'émission de H₂S peut se prolonger et nous avons des exemples en tête.

P. 191 : il est fait référence au guide des bonnes pratiques pour les projets de méthanisation du club ATEE, édition 2011. Nous sommes un peu surpris par cette référence qui date déjà et qui est éditée par la filière. Autant dire que la prose qui décrit sur les problèmes sensibles comme la sécurité et les odeurs est, pour nous qui allons souvent sur le terrain, très loin de faire l'unanimité. Nous aurions été plus convaincus par des références de l'INERIS.

https://atee.fr/system/files/2019-12/2011%2012_biogaz_guide_bonnes_pratiques_methanisation.pdf

* * *

En conclusion, la FE 53 apporte un soutien appuyé à ce projet pour toutes les raisons évoquées plus haut. Au-delà des données techniques, nous avons beaucoup apprécié le climat de confiance qui a guidé nos échanges et qui fait que nous nous sommes sentis acteurs.

Merci à M. Dutertre et à son équipe.

Pour la FE 53 : Alain ROUSSARD